

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS
DE L'HOMME DU CAMEROUN

Secrétariat Permanent

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert.- 1523



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON
HUMAN RIGHTS COMMISSION

Permanent Secretariat

Tel. (237) 222-22-61-17 / e-mail: chrc.cdhc@gmail.com
Web: www.cdhc.cm

Toll-Free Number.- 1523

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SUR L'ASSASSINAT CRAPULEUX DU JOURNALISTE MARTINEZ ZOGO

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) a pris connaissance, avec consternation, de l'assassinat crapuleux d'Arsène Salomon MBANI ZOGO, plus connu sous le nom de *Martinez ZOGO*, journaliste engagé et incomparable polémiste, chef de chaîne de la radio *Amplitude FM* basée à Yaoundé et animateur de la célèbre émission *Embouteillages*, dont le corps sans vie a été retrouvé à Ebogo III vers Soa, dans le Département de la Mefou-et-Afamba le 21 janvier 2023, avant d'être acheminé à la morgue de l'Hôpital central de Yaoundé.

La CDHC condamne avec la dernière énergie cet acte barbare et rétrograde qui porte gravement atteinte au droit fondamental à la vie, au droit à l'intégrité physique et morale, ainsi qu'à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, protégés par le préambule de la Constitution camerounaise et par les instruments régionaux et internationaux des Droits de l'homme dûment ratifiés par notre pays ou auxquels le Cameroun a autrement adhéré ou encore, qu'il soutient.

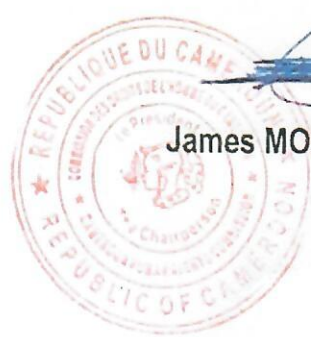
La CDHC – qui s'est autosaisie de ce cas et dont l'Unité l'observation, intervention et alerte a effectué des descentes à amplitude FM, au domicile du défunt ainsi que dans plusieurs postes des forces de police et de gendarmerie – salue la promptitude avec laquelle les enquêtes ont été ordonnées par qui de droit et attend avec intérêt le résultat des enquêtes en cours sur ce *cas emblématique de violations graves des Droits de l'homme*.

L'institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun invite les autorités compétentes à rechercher encore plus activement et à retrouver au plus vite tous les commanditaires, auteurs ainsi que complices de ce crime ignoble, afin que ceux-ci

puissent en répondre devant la justice, pour qu'une telle barbarie ne se reproduise plus dans notre cher et beau pays.

La Commission partage la douleur à vif et inconsolable de la famille de Martinez ZOGO en ces circonstances dramatiques et lui témoigne sa compassion émue. La CDHC partage tout autant l'indignation et les inquiétudes de la grande famille de la communication à laquelle elle adresse ses condoléances attristées. La Commission partage enfin le grand émoi du mouvement national, régional et international des Droits de l'homme qui vit l'un des moments les plus sombres de son histoire.

Fait à Yaoundé, le 23 janvier 2023



James MOUANGUE KOBILA